

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION  
Date de révision: 07/09/2022 Remplace la version de: 13/09/2019 Version: 4.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR  
UFI : Q36K-SXUX-M00N-HK2K  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Peintures à usage artistique, pour bricolage ou pour loisirs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Colart International Holdings LTD  
The MediaWorks Building  
191 Wood Lane  
GB- W12 7FP London – London  
United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Fabricant

Colart France  
Zone Industrielle Nord 5 Rue René Panhard, +33 2 43 83 83 00  
Le Mans  
France  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (+44) 2084243200 (9am-5pm GMT)

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317  
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Contient :

ROSIN

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher :

Non applicable

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit                                       | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-------|-----------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------------------|
| ROSIN | N° CAS: 8050-09-7<br>N° CE: 232-475-7<br>N° Index: 650-015-00-7 | 10 – 30 | Skin Sens. 1, H317                                        |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation :

Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau :

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |                                                                                                                                                                      |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conditions de stockage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. |
| Produits incompatibles | : Bases fortes. Acides forts.                                                                                                                                        |
| Matières incompatibles | : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.                                                                                                                  |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| État physique                                          | : Solide                   |
| Apparence                                              | : Pâte.                    |
| Couleur                                                | : Noire.                   |
| Odeur                                                  | : caractéristique.         |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible |
| pH                                                     | : Aucune donnée disponible |
| pH solution                                            | : 7                        |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                        | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                         | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité                                             | : insoluble dans l'eau.    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé |

#### ROSIN (8050-09-7)

|                                                                        |                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DL50 cutanée rat                                                       | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                            |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                               | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Cancérogénicité                                                        | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Toxicité pour la reproduction                                          | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Danger par aspiration                                                  | : Non classé                                                                                      |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis         |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

#### ROSIN (8050-09-7)

|                    |                                                                                   |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| CL50 - Poisson [1] | 5.4 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) |
| CL50 - Poisson [2] | 5.4 mg/l Test organisms (species):                                                |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                       | IMDG           | IATA           | ADN            |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |
| Non applicable                                            | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non applicable

#### Transport maritime

Non applicable

#### Transport aérien

Non applicable

#### Transport par voie fluviale

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

# LEFRANC BOURGEOIS CHARBONNEL VERNIS BOULE À GRAVER DUR - NOIR

## Fiche de Données de Sécurité

Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

##### 15.1.2. Directives nationales

#### France

##### Maladies professionnelles

| Code  | Description                                    |
|-------|------------------------------------------------|
| RG 65 | Lésions eczématiformes de mécanisme allergique |
| RG 66 | Rhinites et asthmes professionnels             |

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

#### Texte intégral des phrases H et EUH:

|              |                                      |
|--------------|--------------------------------------|
| H317         | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |

#### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

|              |      |                   |
|--------------|------|-------------------|
| Skin Sens. 1 | H317 | Méthode de calcul |
|--------------|------|-------------------|

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR - France

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.